

TUTO : PARTICULIER - Transférer l'abonnement de son véhicule



1 - Le transfert de véhicule pour les particuliers

Un transfert de véhicule correspond au transfert d'un de ses droits de stationnement actif vers **un autre véhicule avec une plaque d'immatriculation différente.**

ATTENTION : Ce changement de véhicule peut engendrer des coûts de transfert telle sur le schéma suivant :





2 - Se connecter et accéder au service numérique

Rendez vous sur le service en ligne de stationnement pour les particuliers via ce lien.

Afin de vous connecter, descendez plus bas et cliquez sur "<u>GERER MON DROIT ET</u> <u>SUIVRE MES DEMANDES</u>". Renouveler un droit, suivre mes demandes

Si vous avez déjà un droit de stationnement et que vous voulez le renouveler prochainement, choisissez « Gérer mon droit et suivre mes demandes » Vous pouvez aussi :

Paver votre droit de stationnement

- Payer votre droit de stationnement
 Suivre l'avancée de votre demande
- Transférer votre droit de stationnement vers un autre véhicule
- Modifier votre adresse résidentielle principale
- Modifier votre autorisation pour utiliser les applications de paiement sur smartphone



Après avoir renseigné votre adresse de courriel et votre mot de passe sur la page de connexion à MonParis,

vous avez désormais accès à votre espace personnel afin de procéder au changement de véhicule.



Cliquer sur ce bouton afin de débuter la demande



3 - Sélectionner le type de droit

Après avoir cliqué sur "**CHANGER DE VÉHICULE**" vous êtes invité à **descendre plus bas** afin choisir le type de droit souhaité. Ainsi, vous pourrez réaliser la demande de transfert vers le **nouveau véhicule** en suivant les étapes.

i Le transfert de vos droits du véhicule TH-589-FK vers un autre véhicule implique la perte du droit sur ce véhicule TH-589-FK CHOISISSEZ LE TYPE DE DROIT QUI VOUS INTÉRESSE : Droit stationnement résidentiel pour une volture ou petite camionnette (véhicule léger 4-roues) -Il permet de stationner à un tarif préférentiel autour de votre domicile Droit de stationnement résidentiel pour une moto ou scooter (véhicule 2-roues motorisé) Il permet de stationner à un tarif préférentiel autour de votre domicile Je peux en bénéficier si ma résidence principale est à Paris. Attention, si votre 2RM est électrique, vous devez choisir l'offre spécifique droit de stationnement résidentiel pour une moto ou un scooter électrique ci-dessous Choisir cette offre Droit de stationnement résidentiel pour une moto ou scooter électrique (véhicule 2-roues motorisé électrique) -Il permet de stationner gratuitement autour de votre domicile et partout ailleurs à Paris





4 - Réalisation et complétude de la demande

Compléter votre demande en suivant les étapes habituelles et selon l'une des méthodes suivantes :

Méthode de demande : Différée

Complétude de la demande

Réaliser les 6 étapes de la demande en choisissant le type de droit adapté à votre nouveau véhicule. Enfin, vous recevez un mail récapitulatif.

5

Etude de votre dossier

Votre demande est étudiée afin de vérifier sa conformité.

Validation

Une fois validée vous recevrez par mail cette acceptation ainsi qu'une demande de règlement si votre transfert de véhicule est payant.

Règlement

Si votre demande est payante, le courriel de validation contiendra un lien permettant d'accéder au règlement en ligne.

Délivrance de vos droits pour votre nouveau véhicule

Une fois le paiement réalisé ou le droit validé pour un transfert gratuit, le droit sera actif dans l'heure suivant l'activation du droit. Il sera visible sur votre espace de gestion de vos demandes comme ci-dessous :







Méthode de demande : France Connect 🌷

ATTENTION : En cas de véhicule acheté récemment, il vous est déconseillé de recourir à cette méthode.



Complétude de la demande

Réaliser les étapes de la demande en choisissant le type de droit adapté à votre nouveau véhicule. Enfin, vous recevez un mail récapitulatif.



Validation

La validation de votre demande est automatique. Vous pouvez directement accéder à l'étape de règlement du droit, dans le cas d'un transfert payant.